

Compte rendu de la séance du jeudi 16 novembre 2017

Etaient présents :

Sylviane TRONCHE, Emily RIGAUT, Grégory SIMONEK, Michel BAVIELLO, Jean-François AUTERIVES, André MULLER, Marie-Ange CHIVOT.

Etaient absents excusés : Pierre EELBODE, Murielle PALCY, Achille HOURDE, Brigitte JOLY, Robert PICAUD.

Invitées : Représentant des parents d'élèves : Mmes NEDATI et FEVRIER

Représentant des enseignants : Mme LAVALLE

Secrétaire de la séance: Emily RIGAUT

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 28 juin 2017.

Délibérations :

Mandatement avant budget 2018

Madame la Présidente rappelle au Conseil syndical l'impossibilité de régler les factures d'investissement, non englobées dans les restes à réaliser, avant l'exécution du budget. Une délibération doit être prise afin de pouvoir procéder au mandatement de ces factures, sur le budget en cours, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget antérieur selon le détail suivant.

Indemnités allouées au comptable de la collectivité.

La comptable de la collectivité ayant changé au 1^{er} janvier 2017, le conseil syndical doit délibérer pour attribuer l'indemnité de conseil pour l'année 2017. Cette délibération sera valable pour toute la durée du mandat de la Présidente.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical adopte les deux délibérations à l'unanimité des membres présents.

Infos diverses.

Accueil des enfants de l'école de Jaignes à la descente du car.

La Commune de Jaignes accueille les enfants à 8h05 et à 13h10, c'est une employée du SIRP qui se charge de cette surveillance...

Mme TRONCHE demande aux élus de Jaignes de la tenir informée si cet accueil se fera de la même façon en janvier, où si la solution de laisser les enfants dans le car est toujours d'actualité. M. AUTERIVES, Adjoint à Jaignes, sans trop s'avancer, pense que la commune de Jaignes sera en mesure de poursuivre l'accueil du matin. Affaire à suivre...

Contrats du personnel.

Deux agents ont pu être reconduits dans leur contrat aidé. Cette reconduction a nécessité de nombreuses démarches. Mme la Présidente remercie M. le Directeur de pôle emploi de la Ferté sous Jouarre pour son implication et son efficacité.

Effectifs, équipements divers de la rentrée 2017.

Le RPI compte 130 élèves à ce jour. Mme TRONCHE remarque une légère baisse depuis deux ans. (144 en 2015-2016, 135 en 2016-2017).

Le RPI a doté la maternelle de 10 lits couchettes, 3 tables maternelles pour la cantine. Des claustras seront installés prochainement afin de rendre plus convivial l'espace cantine et d'assourdir le bruit.

Les luminaires, défectueux et vieillots, de la garderie de Tancrou vont être changés pour installer des blocs leds.

Services périscolaires.

Deux garderies de 25 enfants en moyenne le soir, 10 enfants chaque matin, 90 enfants à la cantine. TAP qui fonctionnent sur le temps de garderie, bien fréquentés également.

Assurances multirisques du RPI.

Mme TRONCHE, soucieuse de garantir au maximum les employées du SIRP rencontrera la société d'assurances actuelle pour une éventuelle actualisation d'après devis comparatif.

Rythmes scolaires.

Conformément à ce qui avait été annoncé lors du conseil d'école du mois de juin et répété au dernier, les délégués du SIRP donnent un avis favorable au retour de la semaine des 4 jours à la rentrée 2018. Courant février 2018, conformément au décret, le RPI devra délibérer en ce sens et solliciter une dérogation auprès de l'Inspection Académique. Mme TRONCHE se renseignera sur la nécessité d'apporter d'autres documents à cette demande : motion du conseil d'école, avis des conseils municipaux...

Conseil d'école.

Madame la Présidente rend compte du Conseil d'école du jeudi 9 novembre dernier.

Deux nouveaux enseignants, effectifs, projets sportifs et culturels des enseignants.

Elle déplore que le débat soulevé par un parent délégué, sur le service de la cantine et sur le car, ait dérapé dans la mesure où, très vite, les agents ont été implicitement malmenés.

Madame TRONCHE rappelle que si le conseil d'école ne peut remettre en question la pédagogie d'un enseignant, ce qui est fort heureux, de la même manière, ce n'est pas le lieu pour discuter de la « pédagogie » des Agents de service encore moins de le faire nommément (accompagnatrice du car).

Mme TRONCHE ne remet pas en cause le débat sur le souci d'améliorer le fonctionnement des services périscolaires. L'image qui a été donnée et sûrement retenue par les nouveaux parents était trop négative et démesurée, ne reflétant pas la réalité.

Point sur la construction des 2 ateliers périscolaires.

A Tancrou, les travaux démarreront en janvier. L'utilisation de la salle par les enfants pourra être perturbée. Des dispositions seront prises le moment venu.

Mme TRONCHE demande aux élus de Jaignes et Cocherel si les travaux de rénovation de la salle de cantine et la création de classes maternelles sont toujours d'actualité dans chacune des communes. Réponses affirmatives données. La commune de Cocherel a rencontré récemment, les représentants de la Région et du Département à ce sujet.

M. AUTERIVES signale que des perturbations seront à craindre dans les transports scolaires lors des travaux d'assainissement. Mme TRONCHE lui rappelle qu'il en a été de même pour Tancrou et qu'un suivi journalier sur le terrain est absolument nécessaire pour que le RPI et la commune marchent « main dans la main ». Elle se félicite du sérieux et du professionnalisme des entreprises qui ont œuvré à Tancrou.

Questions diverses.

Mme TRONCHE donne la parole aux invitées.

Mme LAVALLE signale le problème de la maintenance du photocopieur commun à la classe primaire de Cocherel et la classe maternelle. L'achat des cartouches ampute le budget de ces classes.

Mme TRONCHE rappelle que les communes règlent pour leurs classes primaires la maintenance des photocopieurs. Seule l'école maternelle est prise en charge par le RPI. Le RPI pourrait prendre en charge les factures correspondant à la 3^{ème} classe maternelle...

Mme NEDATI, déléguée de parents d'élèves, revient sur le débat soulevé au conseil d'école au sujet de la cantine et du car en précisant que seuls la sécurité et les horaires du car étaient soulevés, elle ne souhaitait pas mettre en cause le personnel. Concernant la cantine, les remarques ne visaient qu'à amener des améliorations possibles, Mme FEVRIER confirme les propos de Mme NEDATI, qui informe le Conseil d'une prochaine réunion de parents afin de faire des propositions d'amélioration sur le fonctionnement de la cantine.

Mme TRONCHE prend acte de cette information, n'a rien à ajouter à ce sujet, s'étant déjà exprimée plus haut. Toutes propositions seront étudiées par les délégués du RPI et le personnel. L'idée d'un 2^{ème} service, qui laisserait en attente, à l'extérieur, les enfants, reste inenvisageable dans les conditions actuelles.

M. MULLER explique qu'il existe des écrans pour mesurer l'intensité du bruit.... Les enfants peuvent voir les courbes de la limite permise, ce qui pourrait avoir un effet positif !!

M. BIAVELLO, avec beaucoup d'humour, explique que cela pourrait avoir l'effet inverse : Qui sera capable de faire grimper la courbe le plus haut possible ?

Sur cette remarque qui prête à sourire, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h10.